

Réunion du 2 mai 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Bernard FISCHER, Madame Martine JUNG

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Marcel BAUER

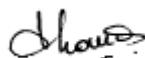
**N° CP/2016/175 - Voirie nationale - Contrat de projets Etat-région - 1211
Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020
Proposition d'approbation de la convention particulière de
financement des protections phoniques sur l'A35 - secteur
Montagne verte à Strasbourg**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- confirme la participation financière du Département au financement des protections phoniques le long de l'A35 sur le secteur de la Montagne Verte, sous la maîtrise d'ouvrage de l'Etat, conformément aux engagements pris dans le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, conclu le 26 avril 2015 ;
- arrête la participation financière du Département du Bas-Rhin à 12 % du montant total des travaux, soit 480 000 euros TTC sur un montant global de 4 M€.

Elle approuve par ailleurs le projet de convention financière à intervenir avec l'Etat et les autres cofinanceurs (Région Alsace - Champagne Ardenne - Lorraine, Eurométropole de Strasbourg), jointe en annexe du présent rapport, et autorise son président à signer ladite convention.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20160502-lmc199871-CC-1-1
Acte certifié exécutoire au : 03/05/16